



LOIR-ET-CHER

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°41-2023-12-008

PUBLIÉ LE 8 DÉCEMBRE 2023

Sommaire

Direction départementale des finances publiques / Contrôle de gestion

41-2023-12-08-00006 - Décision de délégation de signature aux responsables de Pôle Gestion Fiscale, Gestion publique et au responsable de la Mission Maîtrise d'Activité (1 page)	Page 3
41-2023-12-08-00008 - Décision de délégations spéciales de signature pour la Mission Maîtrise d'Activité (1 page)	Page 5
41-2023-12-08-00007 - Décision de délégations spéciales de signature pour le Pôle Ressources (2 pages)	Page 7

Direction départementale des finances
publiques

41-2023-12-08-00006

Décision de délégation de signature aux
responsables de Pôle Gestion Fiscale, Gestion
publique et au responsable de la Mission Maîtrise
d'Activité

**Direction départementale des Finances publiques
de Loir-et-Cher**
10 rue Louis Bodin
CS 50001
41000 BLOIS

B2

Décision de délégation de signature aux responsables de Pôles Gestion Fiscale, Gestion publique et au responsable départemental de la Mission Maîtrise d'Activité.

L'Administrateur général des Finances publiques, Directeur départemental des Finances publiques de Loir-et-Cher,
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la Direction générale des Finances publiques ;
Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la Direction générale des Finances publiques ;
Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des Administrateurs des Finances publiques ;
Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;
Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la Direction départementale des Finances publiques de Loir-et-Cher ;
Vu le décret du Président de la République du 13 juillet 2023 portant nomination de M. Xavier PELLETIER en qualité de Préfet de Loir-et-Cher
Vu le décret du Président de la République du 24 janvier 2023 portant nomination de M. Emmanuel AUBRET, Administrateur général des Finances publiques en qualité de Directeur départemental des Finances publiques de Loir-et-Cher au 1^{er} février 2023 ;
Vu la décision du Directeur général des Finances publiques en date du 26 janvier 2023 fixant au 1^{er} février 2023 la date d'installation de M. Emmanuel AUBRET dans les fonctions de Directeur départemental des Finances publiques de Loir-et-Cher ;

Décide :

Article 1 Délégation générale de signature est donnée à :

- Monsieur Ronan LE BERRE, Administrateur des Finances publiques adjoint, responsable départemental de la Mission Maîtrise d'Activité
- Madame Emilie COFFIN, Administratrice des Finances publiques Adjointe, responsable du Pôle Gestion Fiscale;
- Monsieur Jérôme WYBOUW, Administrateur des Finances publiques Adjoint, responsable du Pôle Gestion Publique ;
- Madame Marie-Anne SENT CLAPPE, Administratrice des Finances publiques Adjointe, chargée de mission ;
- Délégation de signature leur est donnée à l'effet de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer, seuls, ou concurremment avec moi, sous réserve des dispositions de l'article 2 et des restrictions expressément prévues par la réglementation, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent.

Ils sont autorisés à agir en justice et effectuer des déclarations de créances.

Article 2 - Sont exclus du champ de la présente délégation tous les actes afférents à l'exercice des missions exclusivement dévolues aux comptables publics par l'article 18 du décret n° 2012-1246 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

Article 3 - La présente décision prend effet le 8 décembre 2023.

La présente décision de délégation sera publiée au recueil des actes administratif du département.

À Blois, le 8 décembre 2023

Le Directeur départemental des Finances publiques de Loir-et-Cher,



Emmanuel AUBRET
Administrateur général des Finances publiques

Direction départementale des finances
publiques

41-2023-12-08-00008

Décision de délégations spéciales de signature
pour la Mission Maîtrise d'Activité

**Direction départementale des Finances publiques
de Loir-et-Cher**
10 rue Louis Bodin
CS 50001
41000 BLOIS

B4 bis

Décision de délégations spéciales de signature pour la Mission Maîtrise d'Activité

L'Administrateur général des Finances publiques, Directeur départemental des Finances publiques de Loir-et-Cher,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des Administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la Direction départementale des Finances publiques de Loir-et-Cher ;

Vu le décret du Président de la République du 24 janvier 2023 portant nomination de M. Emmanuel AUBRET, Administrateur général des Finances publiques en qualité de Directeur départemental des Finances publiques de Loir-et-Cher au 1^{er} février 2023 ;

Vu la décision du Directeur général des Finances publiques en date du 26 janvier 2023 fixant au 1^{er} février 2023 la date d'installation de M. Emmanuel AUBRET dans les fonctions de Directeur départemental des Finances publiques de Loir-et-Cher ;

Décide :

Article 1 : Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

1. Pour la qualité de service :

Mme Handan IZMIRLIOGLU, Inspectrice des Finances publiques

Mme Fabienne MARTELLIERE, Inspectrice des Finances publiques.

2. Pour l'audit :

Mme Clémentine CHANDES, Inspectrice principale des Finances publiques

M Christophe BONNAUD, Inspecteur divisionnaire des Finances publiques.

Article 2 - La présente décision prend effet le 8 décembre 2023.

La présente décision de délégation sera publiée au recueil des actes administratif du département.

À Blois, le 8 décembre 2023

Le Directeur départemental des Finances publiques de Loir-et-Cher,



Emmanuel AUBRET
Administrateur général des Finances publiques

Direction départementale des finances
publiques

41-2023-12-08-00007

Décision de délégations spéciales de signature
pour le Pôle Ressources



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**Direction départementale des Finances publiques
de Loir-et-Cher**
10 rue Louis Bodin
CS 50001
41000 BLOIS

B4

Décision de délégations spéciales de signature pour le Pôle Ressources

L'Administrateur général des Finances publiques, Directeur départemental des Finances publiques de Loir-et-Cher,
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la Direction générale des Finances publiques ;
Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la Direction générale des Finances publiques ;
Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des Administrateurs des Finances publiques ;
Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;
Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la Direction départementale des Finances publiques de Loir-et-Cher ;
Vu le décret du Président de la République du 13 juillet 2023 portant nomination de M. Xavier PELLÉTIER en qualité de préfet de Loir-et-Cher ;
Vu le décret du Président de la République du 24 janvier 2023 portant nomination de M. Emmanuel AUBRET, Administrateur général des Finances publiques en qualité de Directeur départemental des Finances publiques de Loir-et-Cher au 1^{er} février 2023 ;
Vu la décision du Directeur général des Finances publiques en date du 26 janvier 2023 fixant au 1^{er} février 2023 la date d'installation de M. Emmanuel AUBRET dans les fonctions de Directeur départemental des Finances publiques de Loir-et-Cher ;

Décide :

Article 1 : Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

1. Pour la Division Ressources humaines et formation professionnelle :

Mme Anne-Hélène PASCO, Inspectrice principale des finances publiques, responsable de la division,

Gestion RH

Mme Agnès RENOUF, Inspectrice des Finances publiques,
Mme Emmanuelle TEODORO, Contrôleur des Finances publiques,
Mme Anaïs VIEU, Agent administratif principal des Finances publiques.

Formation professionnelle

Mme Agnès RENOUF, Inspectrice des Finances publiques,
Mme Emmanuelle TEODORO, Contrôleur des Finances publiques,
Mme Anaïs VIEU, Agent administratif principal des Finances publiques.

2. Pour la Division Budget, logistique et immobilier :

Mme Marie ROBERT, Inspectrice divisionnaire des Finances publiques, responsable de la division,

Budget – Immobilier – Logistique

Mme Sylvie HERCOUET, Inspectrice des Finances publiques,
Mme Marion HEULIN, Contrôleur principal des Finances publiques,
M. Alexandre CHIZAT, Contrôleur des Finances publiques,
Mme Rachida MONTEE, Contrôleur des Finances publiques.

3. Pour l'assistance de prévention :

M Fabien CARRIERE, Inspecteur des Finances publiques.

Article 2 - La présente décision prend effet le 8 décembre 2023.

La présente décision de délégation sera publiée au recueil des actes administratif du département.

À Blois, le 8 décembre 2023

Le Directeur départemental des Finances publiques de Loir-et-Cher,



Emmanuel AUBRET
Administrateur général des Finances publiques